

Les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario

Défis actuels et recommandations d'avenues à privilégier

Direction de la recherche du SCFP

Août 2013

Introduction

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) est le plus grand syndicat au Canada. Il compte quelque 627 000 membres dans tout le Canada et représente des travailleuses et travailleurs de la santé, de l'éducation, des municipalités, des bibliothèques, des universités, des services sociaux, des services publics, des transports, des services d'urgence et du transport aérien. En Ontario seulement, le SCFP représente 240 000 travailleuses et travailleurs et de ce nombre, 8 000 membres du SCFP travaillent dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (SPDI).

Le SCFP et ses membres du secteur des SPDI ont une vision de la prestation des services et du soutien offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles. Nous croyons que des services de qualité pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ne peuvent être assurés que dans le cadre de services publics et sans but lucratif prescrits par la loi et offerts par l'intermédiaire d'un réseau d'organismes communautaires suffisamment financés dont les employés sont rémunérés décemment, reçoivent de la formation et ont des possibilités de perfectionnement.

De plus, les services et les mesures de soutien doivent être adaptés afin de répondre aux besoins des personnes, c'est-à-dire qu'il faut une planification individualisée et non pas un financement individualisé. Seul un système public adéquatement financé et en vertu duquel toutes les personnes ayant une déficience intellectuelle ont accès aux services de soutien dont elles ont besoin peut mettre fin aux iniquités, à savoir les longues listes d'attente pour des programmes et des services, les compressions de services, la capacité limitée de répondre aux besoins qui changent, la détérioration des infrastructures, les difficultés en matière de recrutement et de rétention du personnel et la faiblesse et disparité des salaires.

Quoi qu'il en soit, il existe des avenues pour surmonter les difficultés que connaît le secteur. Tout ce qu'il faut, c'est la volonté politique d'améliorer le sort de certaines des personnes les plus vulnérables de l'Ontario. Il est possible d'améliorer les conditions de vie des personnes ayant une déficience intellectuelle et celui de leurs familles : les modifications récentes apportées au financement et à la loi en Saskatchewan et dans le Commonwealth d'Australie en sont la preuve. Des détails entourant les solutions adoptées en Saskatchewan et en Australie pour pallier le sous-financement et remédier aux listes d'attentes sont fournis plus loin dans ce document. Mais d'abord, nous voulons exposer les conséquences négatives pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles du sous-financement chronique dans ce secteur.

Un secteur dans la tourmente: le sous-financement chronique

La dernière annonce de financement important pour le secteur des SPDI est survenue il y a six ans. Suivant de nombreuses années de sous-financement chronique, en 2007, le gouvernement libéral a mis en œuvre des mesures positives pour s'attaquer au problème du sous-financement dans le secteur en y injectant quelque 220 millions de dollars sur quatre ans. Ces fonds devaient servir à augmenter les salaires des employés de première ligne afin de réduire le taux élevé de roulement du personnel, d'assurer plus de continuité dans les services et le soutien fournis aux personnes et, par conséquent, d'améliorer la qualité. Toutefois, en réalité, l'engagement de financement sur quatre ans ne s'est concrétisé que sur deux ans.

En 2009, le ministère a annoncé son *Initiative de renforcement de la capacité communautaire*. En vertu de cette initiative, les organismes devaient fournir deux pour cent de plus de services,

et ce, à même le financement existant. Cette directive ministérielle a eu pour effet d'effacer, en somme, l'an trois du financement promis, et les organismes se sont retrouvés Gros-Jean comme devant.

Puis en 2010, le ministère est revenu sur son engagement de financement pour la quatrième année. Les 20 millions de dollars destinés aux budgets de base des organismes ont plutôt été affectés au plan de transformation du ministère. Suivant cette décision, les organismes ont dû se débattre pour trouver un moyen de payer les augmentations de salaire déjà négociées. Les organismes recevant des paiements de transfert et les sections locales avaient négocié des hausses

Une solution faite en Saskatchewan:

Le gouvernement de la Saskatchewan a élaboré une solution publique pour régler le problème des listes d'attente dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans cette province. En 2008, le gouvernement qui est dirigé par le Saskatchewan Party, un parti de centre droit, a mis en œuvre un plan pluriannuel appelé *Community Living Waitlist Initiative*. Le but était d'éliminer les listes d'attente pour obtenir des services et du soutien pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

En 2008, 440 personnes ayant besoin de services en résidence ou de programmes de jour étaient sur des listes d'attente. Au cours des dernières années, 215 personnes s'étaient ajoutées à ces listes, pour atteindre 655. (Cont.)

salariales en fonction de l'augmentation anticipée des budgets de base, comme promis par le ministère. Or, les organismes ont dû payer les augmentations salariales négociées à même leurs budgets existants. Beaucoup d'organismes, pour respecter leurs obligations contractuelles envers les travailleuses et travailleurs, se sont retrouvés avec des déficits d'exploitation, et ce, parce que le gouvernement est revenu sur sa promesse de financement.

Aussi en 2010, dans son budget provincial, le gouvernement libéral a indiqué qu'il n'entendait pas accorder d'augmentation nette de rémunération pendant deux ans dans le secteur public élargi, lequel comprend le secteur des SPDI. Le SCFP et les organismes recevant des paiements de transfert ont continué de négocier des hausses salariales, mais les augmentations négociées ont été financées à même les budgets existants des organismes, le gouvernement provincial refusant de financer toute augmentation de rémunération.

Depuis le budget provincial de 2010, les budgets pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ont légèrement augmenté (2,3 % en 2011-2012, 1,4 % en 2012-2013 et 2,4 % en 2013-2014), mais ces investissements sont nettement inférieurs à ce qu'il faudrait pour remédier aux nombreuses années de sous-financement chronique et aux conséquences négatives subséquentes.

En 2012, une enquête menée auprès des employeurs du secteur des SPDI en Ontario a révélé que beaucoup d'organismes ont pris des mesures drastiques en réaction au sous-financement et au programme d'austérité du gouvernement libéral. L'enquête a été réalisée par OASIS (Ontario Agencies Supporting Individuals with Special Needs), une organisation ontarienne qui chapeaute et représente 173 organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle recevant des paiements de transfert.

Cent trente-neuf des quelque 200 organismes sollicités pour participer à l'enquête ont répondu au questionnaire, pour un taux de réponse de 69 pour cent. Les résultats de l'enquête révèlent que beaucoup d'organismes ont dû faire des compressions dans leurs programmes et couper des postes :

- 64 % réduisent les heures de travail des employés.
- 58 % abolissent des postes.
- 59 % ne pourvoient pas les postes vacants (p. ex. congé de maternité).
- 24 % compriment les horaires des programmes.
- 13 % cessent d'offrir des programmes pour un certain temps.
- 10 % abolissent définitivement certains programmes.
- 43 % augmentent le nombre de personnes desservies par un programme.

À cause des compressions de personnel et de services, beaucoup d'organismes disposent de moins de ressources pour répondre aux besoins des personnes vulnérables. Dans un organisme syndiqué par le SCFP, de 300 à 400 heures de soutien ont été coupées pour combler le déficit. En fait, on constate une diminution des heures de travail un peu partout dans le secteur, ce qui entraîne, faute de personnel, une diminution des sorties dans la collectivité des personnes assistées. Or, les personnes assistées ont souvent du mal à faire face aux changements, comme la diminution de leurs sorties, et elles réagissent parfois de façon malsaine, soit par des comportements d'automutilation ou de violence à l'égard d'autres personnes assistées ou du

personnel.

Des mises à pied sont survenues et d'autres sont à prévoir à un moment où le secteur tente par tous les moyens de fournir des services de qualité malgré la pénurie de ressources. Des foyers de groupe ont fermé leurs portes dans au moins deux organismes syndiqués par le SCFP et des personnes assistées ont été replacées dans d'autres foyers de groupe. Les foyers de groupe comptent un nombre limité de places et la surpopulation comporte des défis uniques en termes de stress et de charge de travail accrus. Les personnes assistées n'ont pas le droit de choisir où elles veulent habiter lors de la fermeture d'un foyer de groupe. Il arrive qu'elles soient replacées dans un endroit plus éloigné des membres de leur famille qui s'occupent d'elles. Comme le personnel change, cela a un effet négatif sur leur santé.

Au printemps de 2013, le gouvernement a annoncé qu'il n'y avait plus de listes d'attente pour une place en foyer de groupe et dans un programme de jour.

Les listes d'attente ont été éliminées grâce à l'injection de 62,5 M\$ de fonds publics. Voici la façon dont l'argent a été dépensé :

- L'ouverture de 75 nouveaux foyers de groupe dans 41 collectivités et la création subséquente de 244 nouvelles places;
- L'ajout de 1 064 heures par semaine pour fournir à 100 personnes des services de soutien à la vie autonome;
- L'ajout de 290 nouvelles places dans des programmes de jour.

Ce financement comprenait 23,9 M\$ d'investissements en immobilisations. De plus, 500 nouveaux postes ont été créés dans des organismes communautaires de la province pour fournir des services de soutien à la vie autonome. (Cont.)

Retombée : des listes d'attente

La citoyenneté est un des piliers du plan de transformation du ministère. Dans ce contexte, par citoyenneté, on entend la liberté de choisir. Les personnes ayant une déficience intellectuelle, fait-on valoir, réclament le droit d'être Ces organismes sont à but non lucratif et financés par l'État et ils s'apparentent aux organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou aux associations pour l'intégration communautaire de l'Ontario. Des fonds de 8,94 M\$ ont également été rendus disponibles pour 2013-2014 afin de soutenir les efforts de recrutement et de rétention de travailleuses et de travailleurs de première ligne des organismes communautaires.

les principaux décideurs en ce qui concerne les aspects les touchant directement, comme les services personnels et le soutien qu'elles reçoivent. Par contre, il est difficile d'avoir la liberté de choisir dans un système qui, de par sa nature, restreint les choix à cause de son sous-financement.

Prenons les listes d'attente à titre d'exemple : avoir la liberté de choisir parmi une variété de services et de mesures de soutien est limité par le fait que la demande de services et de soutien excède l'offre actuelle. Les listes d'attente n'ont jamais été aussi longues. Il y a plus de 23 000 personnes dans la province qui se languissent sur des listes d'attente; environ 12 000 de ces personnes attendent pour des services en résidence. Les listes d'attente ont énormément de conséquences pour les familles de personnes ayant une déficience intellectuelle. Les familles ont besoin de services communautaires pour fournir à leurs êtres chers les meilleurs soins et services de soutien possibles.

La vérité, aussi choquante soit-elle, est que certaines personnes ayant une déficience intellectuelle ne recevront probablement pas les soins dont elles ont besoin durant leur vie. De plus, comme si cela n'était pas suffisant, le gouvernement libéral a enchâssé dans la loi les listes d'attente pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Faites la comparaison avec les lois régissant les services de protection de l'enfance : les enfants et les jeunes qui ont besoin de soins et de protection doivent avoir accès à des services et du soutien : il n'y a pas de listes d'attente dans ce secteur.

Retombée : faibles salaires = problèmes de recrutement et de rétention du personnel

Les salaires dans le secteur ont augmenté au cours des dernières années, mais ils demeurent bien en deçà des salaires versés pour un emploi comparable dans d'autres secteurs. Cette disparité salariale a entraîné le roulement du personnel dans de nombreux organismes. Elle nuit au secteur et à la volonté du ministère de faire du domaine des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle un véritable choix de carrière.

Une rémunération suffisante et équitable est fondamentale pour faciliter le recrutement et la rétention de travailleuses et de travailleurs de première ligne qualifiés. La qualité des services est améliorée par la présence soutenue d'employés qualifiés. Les taux élevés de roulement du personnel ont un impact considérable sur les personnes assistées. Leur bien-être psychologique et physique peut être compromis, entraînant des comportements d'automutilation ou d'autres troubles de comportement, lesquels sont symptomatiques de la détresse occasionnée par des changements de personnel.

Retombée : augmentation du travail à temps partiel et occasionnel

Un bon nombre des personnes désireuses de travailler préfère un emploi à temps plein et bien rémunéré. Mais le problème de sous-financement dans le secteur des services aux personnes avant une déficience intellectuelle a entraîné une augmentation du travail à temps partiel et occasionnel. Dans de nombreux organismes, le nombre d'employés à temps partiel et occasionnels excède de beaucoup le nombre de travailleuses et de travailleurs à temps plein. Or, les employés à temps partiel et occasionnels dépendent souvent d'un ou de plusieurs emplois pour parvenir à joindre les deux bouts. Par conséquent, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ils ne peuvent pas s'engager auprès d'un seul employeur à la

Le noveau programme national d'assurance-invalidité de l'Australie:

Le gouvernement australien a créé un nouveau programme national d'assurance-invalidité qui protège ses 22,5 millions de citoyens, y compris les 330 000 personnes du pays qui ont une déficience intellectuelle, des incapacités physiques et sensorielles ou des troubles psychiatriques.

Le National Disability Insurance Scheme (NDIS) s'apparente au système de santé canadien en ce que tous les Australiens et Australiennes y ont droit. Les Australiens qui ont une incapacité, y compris une déficience intellectuelle, ont droit de recevoir des soins et des services de soutien prolongés.

(Cont.)

hauteur de ce que font les travailleurs et travailleuses à temps plein, ce qui peut nuire à la qualité des services que reçoivent les personnes assistées et leurs familles.

Retombée : perturbation possible des services à cause du sous-financement

Le secteur subit depuis plusieurs années des compressions de personnel et de services. Cette tendance risque de se poursuivre puisque le gouvernement libéral maintient son programme d'austérité. Le gouvernement libéral exige un gel des salaires de deux ans dans tout le secteur public. Il a également menacé d'adopter une loi gelant les salaires si ses exigences ne sont pas satisfaites. Les salaires des travailleuses et travailleurs du secteur des SPDI stagnent depuis trop longtemps.

La demande d'un gel salarial de deux années de plus de la part du gouvernement, la menace d'une loi pour geler les salaires et le sous-financement chronique sont autant d'indices du peu de valeur accordée par le gouvernement aux personnes ayant une déficience intellectuelle, ces personnes parmi les plus vulnérables de la société. Et les gestes du gouvernement démontrent aussi le peu de valeur qu'il accorde au travail accompli par les employés de première ligne du secteur des SPDI. Il s'ensuit une situation où le sous-financement risque de perturber les services, car les employeurs sont obligés d'assumer le coût des services en diminuant leurs effectifs et en réduisant les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail.

Retombée : le financement direct

En 2008, le gouvernement libéral a modifié la loi qui régit le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Pour la première fois, un modèle de financement et de

¹ La Loi sur les services et soutiens pour promouvoir l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle est accessible en ligne à l'adresse suivante, http://www.e-laws.gov.on.ca/navigation?file=home&lang=fr

prestation de services appelé « financement direct » fut enchâssé dans la loi, une mesure controversée qui a des répercussions pour les personnes assistées et leurs familles, les organismes communautaires et les travailleuses et travailleurs de première ligne.

L'enchâssement du financement direct dans la loi est survenu suivant une campagne intensive menée par certains organismes, parents et militants en faveur de cette formule de financement, notamment la Coalition ontarienne pour le financement individualisé.² Les défenseurs des droits des personnes handicapées font valoir depuis longtemps que les personnes ayant une déficience intellectuelle devraient être les principaux décideurs en ce qui concerne les aspects les touchant directement, comme le soutien et les services personnels qui leur sont dispensés. Certaines personnes estiment que l'accès au financement direct est un droit humain fondamental, un enjeu citoyen basé sur les principes de l'autodétermination et de l'autonomie.

Le SCFP appuie le concept de planification gérée par la personne, un concept en vertu duquel les personnes ayant une déficience intellectuelle ont droit à des mesures de soutien pour les aider à préparer des plans de vie qui répondent à leurs besoins et objectifs distincts. Cependant, nous croyons également que la planification gérée par la personne se déroule mieux dans le contexte d'un réseau d'organismes communautaires à but non lucratif dotés d'employés formés et qualifiés pour fournir une gamme de services publics et de soutien de qualité.

Le financement direct, en fin de compte, est un substitut à l'investissement de fonds publics

dans les services et les mesures de soutien destinés aux personnes avant une déficience intellectuelle. Il s'agit d'une formule permettant au gouvernement de continuer à sousfinancer le secteur. Un des effets du financement direct est que la responsabilité à l'égard des services est transférée aux personnes assistées et à leurs familles. La personne assistée et sa famille deviennent employeur, un fardeau que beaucoup de personnes et de familles ne veulent pas supporter ou sont incapables de supporter. Et souvent, elles n'ont pas de recours si les choses tournent mal.

Qu'est-ce que le financement direct? Le programme Passeport

Le ministère des Services sociaux et communautaires accorde du

L'aide financière provient quant à elle du programme de soutien au revenu du gouvernement et des assurances privées.

Le NDIS est financé en totalité par le gouvernement et le financement est prescrit par la loi. Le financement est lié à la capacité du gouvernement de générer des recettes et il s'inscrit dans un effort pour remédier aux problèmes du sous-financement et des longues listes d'attente. En vertu du nouveau système, le financement global sera éliminé; les fournisseurs de services à but non lucratif factureront plutôt le NDIS.

Les organismes n'auront plus à refaire une demande de financement chaque année. Le financement est assuré pourvu que l'organisme respecte les normes nationales et fournisse des services de qualité supérieure.

(Cont.)

financement direct aux personnes de plus de 18 ans ayant une déficience intellectuelle en vertu du programme Passeport. Les personnes suivantes sont admissibles :

² Le financement individualisé est un synonyme de financement direct.

- Les étudiants et étudiantes ayant une déficience intellectuelle qui se préparent à la transition vers les services et les mesures de soutien pour adultes,
- Les adultes ayant une déficience intellectuelle qui ne fréquentent plus l'école et qui ont besoin de soutien pour planifier leur transition et leur participation à la vie communautaire.³

Dans le passé, certains adultes ayant une déficience intellectuelle recevaient du financement dans le cadre du programme des services particuliers à domicile, mais depuis le 1^{er} avril 2012, ce programme ne s'adresse plus qu'aux enfants. Pour du financement, les adultes ayant une déficience intellectuelle ou leurs familles sont dirigés vers le programme Passeport.

Les bénéficiaires du programme Passeport peuvent vivre à la maison avec leur famille, vivre de façon autonome avec des colocataires ou vivre dans un foyer de groupe. Toutefois, la priorité est accordée Les services de soutien suivants sont fournis en vertu du NDIS $\dot{}$

- des soins personnels liés aux activités de la vie quotidienne;
- des services de soutien à la participation communautaire (entraide, habiletés sociales, calcul et écriture, loisirs et interactions sociales;
- des services de répit;
- du soutien à la vie en résidence (foyer de groupe);
- de l'aide à domicile pour permettre aux personnes de vivre de façon autonome dans la collectivité (préparation de repas, transactions bancaires, magasinage, se rendre à ses rendez-vous);
- de l'aide au transport;
- des services d'emploi protégé pour préparer les personnes au marché du travail;
- des thérapies (ergothérapie, physiothérapie, aide psychologique et comportementale).

(Cont.)

aux personnes assistées qui vivent à la maison avec leur famille. Les personnes assistées et/ou leurs familles peuvent choisir entre deux formules de financement direct : elles peuvent choisir de recevoir du financement direct pour se procurer elles-mêmes des services et du soutien communautaires ou elles peuvent choisir d'accéder à des services et du soutien auprès du réseau des organismes communautaires. Le niveau du financement est le même dans les deux cas. Le financement du programme Passeport est transférable et suit la personne là où elle décide de vivre dans la province. Il peut servir à se procurer n'importe lesquels des services et des mesures de soutien suivants :

- éducation permanente;
- acquisition d'habiletés personnelles;
- préparation à l'emploi et activités professionnelles;
- bénévolat;
- activités liées à la vie quotidienne; et
- loisirs et habiletés sociales.

En vertu de la loi actuelle, les fonds provenant du programme Passeport ne peuvent être utilisés pour avoir accès à des programmes en résidence.

Les personnes assistées et/ou leurs familles peuvent utiliser jusqu'à 10 pour cent du financement approuvé du programme Passeport pour se procurer du soutien pour la

³ Lignes directrices de l'initiative d'aide Passeport (révisée en juin 2011), ministère des Services sociaux et communautaires.

planification, la négociation/intermédiaire, l'administration, la mise sur pied et la coordination de services et de mesures de soutien et pour la gestion des allocations versées. Autrement, elles peuvent choisir d'administrer elles-mêmes leur financement direct. Les personnes assistées et/ou leurs familles ont la responsabilité de soumettre aux organismes locaux désignés par le programme Passeport des factures pour les services qu'elles se sont procurés.

Élargissement du programme de financement direct

La Commission de la réforme des services publics de l'Ontario, connue également sous le nom de la Commission Drummond, a recommandé d'étendre le financement direct au secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (SPDI). Ceux et celles qui militent en faveur du financement direct prétendent que cette formule permettra de réaliser des économies, une affirmation souvent mise de l'avant par les partisans de ce type de privatisation, mais dont les éléments de preuve solide, s'il en existe, sont peu nombreux. En fait, le contraire est souvent vrai : les initiatives de privatisation entraînent plutôt des dépassements de coûts qui sont payés avec les impôts des contribuables.

Même si les modalités du financement direct fonctionnent pour un nombre restreint de familles, il s'agit d'un mécanisme de financement inadéquat pour le nombre croissant de parents vieillissants qui ne sont pas en mesure d'engager, de former et de diriger des employés. Beaucoup de parents optent pour le financement direct parce qu'ils n'ont pas d'autres choix. Les parents des personnes assistées font partie d'une population vieillissante. Bon nombre de

fournisseurs de soins ne peuvent plus s'occuper de leurs êtres chers, leur santé étant fragile. Par ailleurs, beaucoup de personnes ayant une déficience intellectuelle vivent plus longtemps et ont des besoins complexes en matière de santé.

Préoccupation du SCFP : personne assistée en tant qu'employeur

Le fardeau des responsabilités des parents et des familles qui prennent soin d'un être cher ayant une déficience intellectuelle est déjà très lourd à supporter. Soutenir et surveiller des services achetés à même le financement direct s'ajoute à ce fardeau. Beaucoup de familles disent qu'à cause du stress lié à la gestion des programmes et des services financés directement et de l'isolement social qu'entraîne ce mode de financement, elles ont dû abandonner le financement direct à la faveur de services et de soutien fournis par des organismes.

Le coût prévu du NDIS est de 6,5 milliards de dollars de plus que le budget actuel de 7,1 milliards, soit environ 295 dollars par personne. Les dépenses totales par année seraient d'environ 13,5 milliards. Mais les avantages du nouveau programme compenseront éventuellement ses coûts en ce qui a trait aux aspects suivants :

- le bien-être accru des personnes assistées et des fournisseurs de soins;
- les parents vieillissants qui n'auront plus à s'inquiéter de l'avenir de leurs êtres chers lorsqu'ils mourront;
- les épargnes réalisées au chapitre des services gouvernementaux (p. ex., les programmes sociaux et de santé);
- l'augmentation des taux de participation au marché du travail des personnes ayant des incapacités et les gains économiques correspondants.

On estime qu'en 2050, il y aura 220 000 personnes ayant des incapacités de plus actives sur le marché du travail. Aussi, on estime que le PIB aura augmenté de 1,0 %, ce qui équivaut à un gain net pour l'économie de 32 milliards de dollars.

Les bénéficiaires du financement direct doivent recruter, engager, former, superviser leurs employés, imposer des mesures disciplinaires lorsqu'il y a lieu, faire les retenues sur leur

salaire et les payer. Les personnes assistées peuvent se retrouver vulnérables si leur préposé tombe malade ou démissionne. Trouver un remplaçant convenable est une difficulté de plus et compromet la continuité des soins.

La question de la responsabilité civile est également un enjeu majeur pour les personnes qui optent pour le financement direct. Par exemple, si un travailleur se blesse, son seul recours est parfois de poursuivre son employeur, nommément la personne ayant une déficience intellectuelle ou sa famille. Les employeurs ont un grand nombre d'obligations et de responsabilités et peuvent être responsables de nombreux risques, lesquels pourraient être transférés à tort sur les épaules des personnes les plus vulnérables de la société.

Préoccupation du SCFP : la fragmentation du secteur

Le financement direct engendre la réallocation des fonds publics destinés aux organismes communautaires, ce qui diminue leur capacité d'améliorer les services et les mesures de soutien. Le financement direct nuit aux efforts pour bâtir un réseau cohérent de services communautaires. Le financement direct a pour effet d'accroître la fragmentation des services, de diminuer les normes de soins et d'éroder la qualité du soutien offert aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles.

Préoccupation du SCFP: l'érosion des salaires et des conditions de travail

L'élargissement du programme de financement direct pourrait exercer une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail dans le secteur et avoir une influence négative sur la prestation de services publics de qualité. Cela pourrait également nuire aux efforts que déploient le mouvement syndical et des groupes d'employeurs afin de mettre au point une stratégie en matière de ressources humaines pour présenter la profession de travailleur en services aux personnes ayant une déficience intellectuelle comme une carrière possible et pour remédier aux années de sous-financement systémique et chronique des salaires.

Ce dont le secteur a besoin

Le SCFP demande au gouvernement libéral de mettre en œuvre sans délai les mesures suivantes afin de remédier au sous-financement et aux autres problèmes systémiques auxquels fait face le secteur des SPDI :

- l'instauration d'un programme provincial de financement pluriannuel suffisant destiné aux services communautaires;
- l'adoption de normes de soins prescrits comme ce qui existe dans le secteur de l'aide à l'enfance;
- la mise en œuvre d'un plan d'action pour réduire et finalement éliminer les listes d'attente des organismes de services;
- l'élaboration de politiques en collaboration avec les parties intéressées pour s'attaquer aux défis d'une population vieillissante de fournisseurs de soins; et
- une rémunération équitable pour les travailleuses et travailleurs de première ligne.

Références :

Gouvernement de l'Australie, Productivity Commission, 2011. *Disability Care and Support: Executive Summary,* rapport nº 54, Canberra. http://www.pc.gov.au/projects/inquiry/disability-support/report

Gouvernement de l'Australie, Productivity Commission, 2011. *Disability Care and Support: Overview and Recommendations*, rapport nº 54, Canberra. http://www.pc.gov.au/projects/inquiry/disability-support/report

« No more wait list for intellectually disabled; says Wall, » Presse canadienne, 22 avril 2013. http://globalnews.ca/news/502409/no-more-waiting-list-for-intellectually-disabled-says-wall/

Syndicat canadien de la fonction publique, « Fact Sheet: Impacts of Systemic Underfunding in Ontario's Developmental Services Sector, » juillet 2012.

Syndicat canadien de la fonction publique, « Fact Sheet: Direct Funding in Ontario's Developmental Services Sector, » juillet 2012.

« Service waitlist for intellectually disabled cleared, » CBC News, 22 avril 2013. http://news.ca.msn.com/local/saskatchewan/service-waitlist-for-intellectually-disabled-cleared

"Waitlist initiative completed – government fulfills commitment to citizens with intellectual disabilities, » gouvernement de la Saskatchewan, 22 avril 2013. http://www.gov.sk.ca/news?newsld=6acf9713-2178-416a-a719-d3759f316689

« Backgrounder: Community Living 440 Waitlist, » gouvernement de la Saskatchewan. http://www.gov.sk.ca/adx/aspx/adxGetMedia.aspx?mediald=909fca06-6a88-414e-b809-92fca269a731&PN=Shared

Terrence McEachern, « Province erases wait list for people with intellectual disabilities, » The Leader-Post, 23 avril 2013. http://www2.canada.com/saskatoonstarphoenix/news/local/story.html?id=9f9b62e5-0a56-49c5-a897-4f4a6c2f4e62

Lisa Priest, « For those with intellectual disabilities, a decades-long wait for a home and care, » The Globe and Mail, 10 avril 2012. http://www.theglobeandmail.com/news/national/for-those-with-intellectual-disabilities-a-decades-long-wait-for-a-home-and-care/article4099259/?page=all

JC/mc:sepb491
T:\SOCIAL SERVICES\Developmental Services\Briefs\2013\DS Brief Sept 2013 FINAL – FR.docx 20 Septembre 2013